

Le marché du bio en perte de vitesse en 2022

AGRICULTURE - Après des années de progression, les ventes de produits alimentaires biologiques ont chuté de 4,6 % l'an passé en France. Un recul qui s'explique notamment par la forte inflation.

Chaque année, novembre coïncide avec le Mois de la bio. L'occasion pour les acteurs de la filière d'évoquer son état de santé. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'après plusieurs années de croissance, le marché du bio semble avoir atteint un plafond. « En 2022, à l'exception de l'Espagne, de l'Autriche et du Royaume-Uni, tous les pays européens sont en perte de vitesse sur la consommation bio », décrit Estelle Plante, chargée de mission à Interbio Nouvelle-Aquitaine. Deuxième pays consommateur derrière l'Allemagne mais devant l'Italie, la France a ainsi enregistré une baisse « inédite » de 4,6 % de ses ventes.

+4 %
d'inflation
sur le bio en 2022



L'inflation n'est évidemment pas étrangère à cette tendance. « Même si l'inflation a moins fortement touché les produits bio que les conventionnels^(*), les Français se sont recentrés sur une offre à bas prix », poursuit Estelle Plante. Aussi, en cette période de hausse des prix, « les Français ont davantage fait attention » à leurs dépenses et ont donc moins consommé. Conséquence, ce recul a touché tous les segments du marché : les magasins bio spécialisés, les grandes et moyennes surfaces, et, dans une moindre mesure, la vente directe et le hard-discount. Face à ce constat, la grande distribution a rationalisé ses assortiments et

Si le bio reste plus cher, les prix des aliments bio ont augmenté moins vite en 2022 que ceux des aliments conventionnels
(© C.V.)

proposé moins de produits bio en rayon. « Qui dit moins de volumes, dit moins de chiffre d'affaires », note la chargée de mission pour Interbio, qui évoque également la concurrence des autres labels (Haute valeur environnementale ou Zéro résidu de pesticides). « Ils se disent au niveau du bio mais ne le sont pas », rappelle-t-elle. Agriculteur bio à Sainte-Soulle, Jérémie Morin a lui aussi ressenti ce recul de la consommation. Lorsqu'il s'est installé en 2019, il a décidé de convertir sa ferme en bio et de produire deux hectares de thym pour une coopérative locale : « Il y a

4-5 ans, le marché de la tisane bio était en pleine expansion, confie-t-il. Donc on a planté. Mais avec le Covid et dans le contexte actuel (d'inflation, N.D.L.R.), ce n'est plus la même histoire. »

Du stock

Résultat, plus moyen d'écouler toute sa production ; le jeune entrepreneur se retrouve à devoir en stocker une partie. « Quand on stocke, le produit perd de sa qualité, dévore-t-il. Il va falloir trouver d'autres débouchés.

Heureusement, mon activité principale reste la grande culture. »

Le recul de la consommation bio observé en 2022 ne semble pour autant pas une fatalité. Car le bio ne représente que 6,1 % de la consommation alimentaire des ménages. La marge de progression reste énorme. De récentes prévisions évoquent d'ailleurs « un frémissement qui annonce une reprise du marché bio sur les magasins spécialisés ». Parmi les produits qui tirent leur épingle du jeu, les fruits et légumes. Un relevé de prix effectué en juillet 2023 a ainsi permis de constater que la

salade verte bio était moins chère en magasins spécialisés de 5 à 10 centimes qu'en grande distribution. De quoi faire revenir des clients dans ces boutiques. « Une bonne nouvelle » pour Estelle Plante qui fait le vœu que « les magasins spécialisés développent leur expertise commerciale, qu'ils arrivent à bien expliquer le lien entre environnement et santé ».

(*) +4 % sur les produits bio en 2022, contre +6,7 % pour les conventionnels. Source : Agence bio.

Clément Vidal

La Charente-Maritime, lanterne rouge du bio



Jérémie Morin fait partie des 531 exploitants bio de Charente-Maritime (© C.V.)

Le département est celui dont la surface agricole utile cultivée en bio est la plus faible de la région Nouvelle-Aquitaine.

Agriculteur à Sainte-Soulle, Jérémie Morin a converti sa ferme au bio lorsqu'il s'est installé en 2019. Une évidence pour cet ancien menuisier : « Je trouvais que le conventionnel n'était pas logique, qu'il y avait un truc qui clochait, souligne-t-il. Tout est dans le curatif. Le bio, c'est l'inverse : on est dans l'anticipation ; la base, c'est l'agronomie. » Un choix qu'il ne regrette pas : « Ce n'est pas plus risqué d'être en bio qu'en conventionnel, soutient le jeune entrepreneur. On a des prix définis sur plusieurs années, cela me donne de la visibilité. Alors qu'en conventionnel, les prix montent et descendent. » Comme celle de Jérémie Morin, 531 exploitations sont

bio en Charente-Maritime. Cela représente 21 300 hectares, soit à peine 5 % de la surface agricole utile (SAU) du département. Il s'agit du plus faible pourcentage de la région Nouvelle-Aquitaine, loin derrière la Gironde (19,5 % de la SAU). En cause : la présence de grandes cultures céréalières en Aunis et du vignoble cognacais en Saintonge.

Vers une progression ?

« Le cognac est déjà un produit à forte valeur ajoutée, note Laurent Masseron, directeur du service productions à la chambre d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres. Et ajouter de la valeur ajoutée (au bio, N.D.L.R.) à de la valeur ajoutée, ça n'a pas vraiment de sens. » Malgré le ralentissement du

marché du bio (lire ci-dessus), le nombre de déconversions - le fait de repasser en agriculture conventionnelle - n'a cependant pas flambé. « Il y a des rumeurs, mais on n'a pas l'impression d'un tsunami », concède Karine Trouillard, conseillère projet bio chez Bio Nouvelle-Aquitaine. Dans les années à venir, la SAU cultivée en bio pourrait même évoluer positivement. Près de 40 % des candidats à l'installation souhaitent en effet travailler sans produits phytosanitaires. « Il y a peu de projets en grandes cultures, tempère Karine Trouillard. Cela concerne surtout des petites surfaces pour du maraîchage, de l'arboriculture, de petits élevages de poules pondeuses qui n'ont pas besoin de beaucoup d'hectares. » Autre indicateur plaçant en faveur d'une augmentation de la SAU bio : le rachat de foncier

par les collectivités territoriales et les agences de l'eau. « Elles veulent limiter les polluants sur leurs captages, précise Karine Trouillard. Du coup, elles pratiquent des acquisitions foncières pour y installer des porteurs de projets bio. » Et la spécialiste de citer en exemple les agglomérations de Royan, de Rochefort ou encore de La Rochelle qui « fait un travail impressionnant sur le sujet ».

Aussi, d'après Jérémie Morin, « il y a beaucoup de fermes mixtes (à la fois conventionnelles et bio, N.D.L.R.) qui se développent ». Car le bio reste un vivier de créations de nouvelles filières, y compris pour les agriculteurs conventionnels : « On n'est pas obligé de passer toute une ferme en bio, cela peut concerner juste un champ », tient à rassurer Karine Trouillard.

Clément Vidal